



Succesion bloquée après décès de concubin

Par **Mommy13**, le **06/05/2023** à **03:15**

Bonjour,

J'ai un souci concernant la succession de mon défunt concubin.

Décédé en 2019, mon ex concubin et moi n'étions ni marié ni pacsé. Il avait souscrit un crédit pour une voiture qu'il avait mis à nos deux noms. Mon ex belle mère a mis sous scellés tous nos biens meubles (d'aucune valeur) ainsi que le véhicule. La banque a mis en demeure mon ex belle-mère pour la voiture car nous n'avions pas d'enfants. Elle a entamé des procédures sans raisons à mon égard. Nous avons trouvé un accord en médiation à savoir que je rachetais le crédit restant de la voiture et lui donner une soulte à la succession. Accord homologué par le juge en 2021 qui me rendait propriétaire du véhicule après accord des héritiers. Sauf que son notaire est diligent, nous sommes en 2023, mon avocat m'a dit de ne rien régler tant que la succession n'était pas finie... c'est tjr le cas sauf que le véhicule est scellé et non roulant depuis 2020 et qu'il n'a plus la même valeur qu'en 2019 et moi je n'ai plus les fonds nécessaires pour respecter l'accord rendu. Surtout que depuis 2021 le notaire ne fait pas son travail. Je souhaite refuser cet accord car je souhaite me retirer de ce borbier. Que dois-je faire? Je suis bloquée avec des scellés à mon domicile et la voiture scellée sur mon parking privé. (non roulant depuis 3 ans). La banque à laquelle a souscrit le crédit mon ex concubin, met en demeure le notaire et mon ex belle mère pour le crédit. N'étant ni héritière ni personne, il est injuste que je sois bloquée ainsi. Que faire je vous prie? Merci de votre réponse